



# CAP NALDEX



## NETTOYANT DÉSINFECTANT HOMOLOGUÉ POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Homologation n° 2050027 délivrée en 2005 par le Ministère de l'Agriculture

- Excellent pouvoir nettoyant et désinfectant.
- Bactéricide selon les normes EN 13697 et EN 1276 en conditions de propreté et de saleté.
- Fongicide selon les normes EN 13697 et EN 1650 en conditions de propreté et de saleté.
- Virucide selon la norme EN 14476 en conditions de propreté et de saleté.
- Pouvoir mouillant important, agit dans les moindres interstices et élimine les salissures qui s'y trouvent.
- Désodorisant : détruit les processus de putréfaction.
- Sans action corrosive sur les métaux ferreux et non ferreux. N'endommage pas les plastiques.
- Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.
- Possède une tolérance élevée à la dureté de l'eau.

### USAGES HOMOLOGUÉS

Homologué à la dose d'emploi de 1,5 L par HL pour traitement bactéricide et de 4 L par HL pour traitement fongicide des locaux de stockage des produits d'origine animale et végétale, du matériel de récolte des produits d'origine animale et végétale ; du matériel de transport des produits d'origine animale et végétale ; du matériel de laiterie ; du matériel de stockage des produits d'origine animale et végétale ; des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques ; du matériel de transport de la nourriture des animaux domestiques.

### DONNÉES MICROBIOLOGIQUES

**Activité bactéricide selon la norme EN 13697** en conditions de saleté sur *Staphylococcus aureus*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae* à 2 % en 5 min de contact, à 20 °C.

**Activité bactéricide selon la norme NF EN 1276**, en conditions de propreté en 5 min à 20 °C à 0,5 %, en conditions de saleté à 1,5% sur les souches de référence, à 0,04 % sur *Listeria monocytogenes* et à 0,2 % sur *Legionella pneumophila*.

**Activité bactéricide selon la méthode DGHM** (qualitative suspension test) sans matières interférentes sur *Salmonella typhimurium* à 0,25% en 5 min et selon la DGHM (surface désinfection) avec faibles matières organiques sur *Mycobacterium terrae* à 5 % en 30 min.

**Activité fongicide selon la norme EN 13697** en conditions de saleté sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans* à 4 % en 15 min de contact, à 20°C.

**Activité fongicide selon la norme NF EN 1650** (*Aspergillus niger* et *Candida albicans*), en conditions de propreté, en 15 min à 20 °C à la concentration de 0,5 % et en conditions de saleté, en 15 min à 20 °C à 1 %.

**Activité virucide selon la norme EN 14476 (2005)**, inactive le *Polio virus*, l'*Adeno virus* et le *HIV*, en condition de propreté, en 30 mn à 20 °C à la concentration de 4 % ; en condition de saleté, en 120 mn à la concentration de 6 %.

### Virus de l'influenza aviaire (H3N8/H5N1).

Tests effectués selon la norme EN 14476 : 2005. Selon les recommandations de l'OMS, les risques liés à la manipulation du virus H5N1 étant trop élevés, seules les expérimentations médicales sont autorisées.

Les tests ont donc été effectués sur une souche de dérogation, le virus *Influenza A/Duck/Ukraine/1/63 (H3N8)* pour des raisons de sécurité.

### Résultats :

**Condition de propreté :** CAP NALDEX : 0,5 % pour un temps de contact de 10 minutes.

CAP NALDEX : 1 % pour un temps de contact de 5 minutes

**Condition de saleté :** CAP NALDEX : 0,5 % pour un temps de contact de 30 minutes.

CAP NALDEX : 1 % pour un temps de contact de 10 minutes

### APPLICATION

Nettoyage et désinfection: diluer dans de l'eau tiède en respectant les doses homologuées dans les cas imposés par la législation, soit 1,5 % pour le traitement bactéricide et 4 % pour le traitement fongicide. S'utilise par trempage, pulvérisation, circulation dans les CIP-NEP. Pulvériser la solution prête à l'emploi jusqu'à ruissellement sur les surfaces à traiter. Pour le petit matériel, opérer par trempage. Pour les CIP ou NEP, faire circuler la solution prête à l'emploi. Laisser agir minimum 5 min pour un traitement bactéricide et 15 min pour un traitement fongicide.

Un rinçage à l'eau potable est légalement nécessaire après utilisation sur le matériel destiné à être au contact des denrées alimentaires.

### UTILISATEURS

Tout type d'industrie ou d'activité agroalimentaire.

### CONDITIONS D'EMPLOI

Ne pas pulvériser le produit pur sur les surfaces vitrées. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

### CARACTÉRISTIQUES

Matière active : Chlorure de didécyl diméthyl ammonium : 69,3 g/L.

Liquide limpide incolore soluble dans l'eau.

Densité à 20 °C : 1,06 environ.

pH pur : 12,9 environ.

pH (solution à 1 %) : 11,2.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D1284-0917-2924



POUR UNE DÉMONSTRATION :  
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP  
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société  [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

